



SESSION 2025

CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE – candidats ponctuels

Le référentiel du diplôme CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE (arrêté du 29 OCTOBRE 2019) est disponible sur le site internet EDUSCOL https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_EPC.html

Les informations relatives aux épreuves du domaine général, aux dispenses d'épreuves et bénéfiques sont également disponibles sur le site Eduscol.

Les épreuves EP1, EP2 et EP3 se déroulent **en entreprise** (Fiche magasin à compléter*). Les épreuves EP1 et EP2 s'appuient sur un portfolio préalablement constitué de fiches d'activités menées en entreprise. Le portfolio prendra nécessairement **une forme numérique**.

L'épreuve EP1 Réception et suivi des commandes - Orale - Coefficient 3 -

Durée 20 min.

Pour cette épreuve, dans le portfolio au moins 4 fiches numériques doivent porter sur des activités liées à la réception et au suivi des commandes. Ces fiches serviront d'appui pour l'entretien.

L'épreuve EP2 Mise en valeur et approvisionnement – Pratique et Orale - Coefficient 5 - Durée 45 min.

Pour cette épreuve, dans le portfolio au moins 4 fiches numériques doivent porter sur des activités liées à la mise en valeur et à l'approvisionnement. L'épreuve se déroule en 2 phases :

- Phase 1 (30 min maximum) : Vous réalisez des activités liées à la mise en valeur et à l'approvisionnement.
- Phase 2 (15 min maximum) : Entretien prenant appui sur le portfolio et sur la phase 1.

L'épreuve EP3 Conseil et accompagnement du client dans son parcours d'achat – Pratique et Orale - Coefficient 6 - Durée 35 min maximum.

- Phase 1 (15 min maximum) : Vous réalisez des activités liées au conseil et à l'accompagnement du client dans son parcours d'achat.
- Phase 2 (20 min maximum) : Entretien.

RECAPITULATIF CONTENU DU DOSSIER

Pour les candidats qui présentent la pratique professionnelle :

- **1 portfolio numérique contenant au minimum*** :

- 4 fiches liées aux activités « Réception et suivi des commandes »
- 4 fiches liées aux activités « Mise en valeur et approvisionnement »

- **1 partie administrative :**

- Les attestations de stages visées par l'entreprise précisant la nature du point de vente, le type des activités réalisées et la durée des périodes authentifiées par le centre de formation.

Ou

- Les attestations relatives à l'activité salariée du candidat, dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du CAP " Equipier polyvalent du commerce ".

Vous devez renvoyer votre dossier complet et conforme à la réglementation à l'adresse email :

liste.dec2-cap@ac-guadeloupe.fr
avant le mercredi 30 avril 2025 17h00

En l'absence du portfolio, vous vous verrez attribuer la note 0 aux épreuves EP1 et EP2. Si le jour de l'épreuve, la partie administrative du dossier demeure incomplète, la mention « non valide » est prononcée. Le diplôme ne peut pas vous être délivré.

* Il vous est recommandé de vous munir le jour de l'épreuve d'une version de votre portfolio.

POUR RAPPEL : la fiche magasin sera téléverser en pièce complémentaire **lors de votre inscription** à l'examen du CAP EPC dans la rubrique **CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES**